

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 JANVIER 2022

à 20 HEURES

PRESENTS : **PLISSON** Céline – **POIRAUD** Joël - **PRODHOMME** Willy - **SAVATIER** Anne – **CAYET** Christophe - **BRION** Laurent - **VIGNAUD** Pascal - **GIRARD** Valérie - **VRAY** Frédérique - **LARGEAU** Frédéric - **NOIRAUD** Alain - **METIVIER** Elen - **MARCHAL** Alexandre

ABSENTE EXCUSEE ET REPRESENTEE : **ROBERT** Christelle qui a donné procuration à **PLISSON** Céline

Secrétaire : Monsieur **CAYET** Christophe a été élu secrétaire

ORDRE DU JOUR

- Travaux de voirie 2022 – Etude des devis
- Travaux de voirie 2022 – Demande de subventions auprès de l'Etat (D.E.T.R.) et du Département (Activ'3)
- Devis matériel de sécurité à renouveler
- Organisation du temps de travail à compter du 1^{er} Janvier 2022
- Questions Diverses

Travaux de Voirie 2022 – Etude des devis

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de voirie prévus cette année sont la réfection d'une partie de la Voie Communale n°1, Route de Rigny et Rue d'Amberre à Rigny.

Après avoir concerté les riverains, il s'avère que la sécurisation de la Rue d'Amberre soit indispensable, ceci afin de faire ralentir les véhicules. Une période test vient d'être effectuée avec 3 chicanes à l'entrée du village de Rigny en venant d'Amberre. Plusieurs personnes ont pensé qu'il serait préférable d'en installer 4.

Le vote du Conseil Municipal se présente ainsi :

Pour l'installation de 3 chicanes	:	2 Voix
Pour l'installation de 4 chicanes	:	11 Voix
		1 NUL

Le Conseil décide donc l'installation de 4 chicanes.

Madame le Maire présente 2 devis qui se détaillent ainsi :

- Société EUROVIA – ZI de la Demi-Lune à Poitiers
 - Fourniture et pose de bordures A2 (120 ml)
 - Balayage support existant + Couche d'accrochage (4 275 m²)
 - Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud de reprofilage et de roulement de 2 à 12 cm, enrobés fibre avec bitume souple
 - Empierrement de trottoir créé en GNT 0/20 (50 T)
 - Callage des accotements (1 800 ml)
 - Création de 2 grilles façon puisard
 - Création de 2 chicanes avec bordure Profilé I, remplissage béton, œil de chat, peinture blanche sur bordures

TOTAL H.T. 72 206.75 €

- Société COLAS – ZI Nonnes Sud à Châtelleraut

- **Réfection Voirie VC 1**

- Préparation du support par balayage et délimitage de rives (4 275 ml)
- Arasement d'accotement et mise en stock sur dépôt communal (175 ml)
- Création d'une poutre de renforcement en rive de largeur 1 ml – eps 30 cm – en MTLHc (225 m²)
- Fourniture et mise en œuvre d'enrobé pour reprofilage et couche de roulement (4275 m²)
- Calage d'accotement en GNT calcaire
- Reprise marquage au sol à la peinture routière

- **Aménagement et sécurisation Rue d'Amberre**

- Fourniture et pose de bordures béton type AC1 (152 ml)
- Création de grille avaloir avec puisard d'infiltration avec massif d'infiltration en matériaux drainant d'un volume utile 6m3 avec tampon fonte D600
- Empierrement calcaire devant les entrées et pour un place de midi pour chaque habitation (160 m²)
- Nivellement du trottoir laissé en terre (220 m²)
- Fourniture et pose de bordures béton type îlot I1 pour création de chicane et d'îlot (30 ml)
- Remplissage d'îlots en béton balayé (19 m²)
- Signalisation verticale

TOTAL H.T. : 74 745.06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, opte pour la proposition de la Société COLAS du fait de l'ajout d'une poutre de renforcement en rive qui semble importante pour la solidité de la voie. Le montant global du devis s'élève à 74 745.06 € H.T., soit 89 694.07 € T.T.C. Il autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants.

**Travaux de Voirie 2022 – Demande de subventions
auprès de l'Etat (D.E.T.R.) et du Département (Activ'3)**

Le Conseil Municipal a choisi l'entreprise COLAS de Châtelleraut pour effectuer les travaux de voirie 2022 dans sa réunion du 03 Janvier 2022, pour un montant global de 74 745.06 € H.T.

Madame le Maire présente un plan de financement afin de finaliser le projet qui se présente ainsi :

TRAVAUX DE VOIRIE 2022		
Réfection et Sécurisation Route de Rigny et Rue d'Amberre à Rigny		
Plan de Financement		
Coût total H.T.	74 745,06 €	
Subventions demandées		
D.E.T.R. (Etat)	22 423,00 €	30,00%
Activ'3 (Département)	18 500,00 €	24,75%
Autofinancement	33 822,06 €	45,25%
TOTAL		74 745,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Madame le Maire de demander une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de sa Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), à hauteur de 30 % et une autre auprès du Département au titre du volet 3 du dispositif d'accompagnement des Communes et des Territoires pour l'investissement dans la Vienne (ACTIV'3) à hauteur de 24.75% du projet.

Devis de Matériel de Sécurité pour renouvellement

Madame le Maire présente un devis de la SARL P.S.I. de Cissé chargée de la mise en sécurité incendie des bâtiments communaux, pour le remplacement du matériel en fin de vie suite à la visite annuelle.

Il se détaille ainsi :

<u>Salle Socio-Educative</u>	2 extincteurs à remplacer
	1 BAES à remplacer
<u>Atelier Communal</u>	1 extincteur à remplacer
<u>Local Chasse</u>	1 extincteur à remplacer

+ 6 registres de sécurité ERP

Le montant global s'élève à 517.47 € H.T.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition de la SARL P.S.I. et charge Madame le Maire de signer le devis correspondant d'un montant de 620.95 € T.T.C.

Organisation du Temps de Travail à compter du 01/01/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2004-626 du 33 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées instituant une journée de solidarité,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels,

Vu la circulaire ministérielle du 7 mai 2008, NOR INT/B/08/00106/C relative à l'organisation de la journée de solidarité dans la FPT,

Vu la saisine concernant l'organisation du temps de travail de la commune d'Amberre adressée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne en date du 18 Octobre 2021,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 08 Novembre 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le protocole du temps de travail établi par la commune d'Amberre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 Voix POUR, adopte la proposition présentée par Madame le Maire. Ce protocole du temps de travail sera appliqué à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Participation Citoyenne

La commune, en lien avec les services de la Gendarmerie, va mettre en place la participation citoyenne sur le territoire communal. Ce dispositif permettra de protéger, rassurer la population, réduire les phénomènes de délinquance (cambriolages, démarchages abusifs, dégradations et incivilités diverses). Une réunion publique sera réalisée dès que les conditions sanitaires le permettront pour présenter à la population ce dispositif.

Effacement de dettes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Neuville a procédé à un effacement de dettes concernant la redevance Assainissement de 2017 et 2018 d'une famille n'habitant plus la commune depuis plusieurs années et qui se trouve en situation de surendettement.

Le montant à annuler s'élève à 318.16 €uros. C'est une décision qui a été prise par la Commission de Surendettement

Conseil des Jeunes

1) Prise de contact avec Sylvain Feuillade (25/11/2021) membre de La Ligue de l'enseignement 86 par Anne SAVATIER, 3^{ème} Adjointe

Proposition de création d'un CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) sur la commune

Un CMJ, c'est quoi ? Une assemblée de jeunes gens élus, habitant la même commune et ayant pour objectif l'amélioration de la vie dans le cadre de leur collectivité

Pour qui ? Les jeunes de la commune d'Amberre de 10 à 16 ans (nés de 2007 à 2011)
67 enfants concernés sur la commune

Objectifs : - proposer des projets permettant d'améliorer la vie dans la commune, être acteur de la vie de la commune, - apprendre et participer à la vie politique et démocratique, - développer des compétences citoyennes, devenir un citoyen responsable, - encourager et soutenir l'initiative des jeunes, - être un relais entre les jeunes et le conseil municipal adulte en favorisant les échanges et le lien intergénérationnel

Fonctionnement : - lancement du projet par la réunion de la commission jeunesse, - recrutement des jeunes volontaires (problème : pas d'école sur Amberre), organisation d'élections, -engagement des jeunes pour 2 ans à raison d'environ 1 réunion par mois pour développer les projets

Coût financier de la collaboration avec la Ligue 86 : - création du CMJ (2 séances) + séances d'animation (1 séance par mois)
- 70€ la séance (environ 1h30 d'intervention) + frais de déplacements

2) Prise de contact avec Aurélie Darlay (25/11/2021) directrice du centre socio culturel La Pousse à Mirebeau par Anne SAVATIER, 3^{ème} Adjointe

Possibilité de travail en collaboration avec le centre social

- environ 1 dizaine de jeunes d'Amberre sont déjà adhérents à La Pousse (Accueil 10-15 ans)

Pour qui ? Les jeunes de la commune d'Amberre de 10 à 16 ans (nés de 2007 à 2011)
67 enfants concernés sur la commune

Objectifs : - proposer des projets permettant d'améliorer la vie dans la commune, être acteur de la vie de la commune, - encourager et soutenir l'initiative des jeunes, - être un relais entre les jeunes et le conseil municipal adulte en favorisant les échanges et le lien intergénérationnel

Fonctionnement :

- le centre socio culturel propose de lancer le projet, recruter les jeunes amberrois au sein du centre, créer une émulation, envie de s'investir par les jeunes entre eux,
- en parallèle, la commune complète le recrutement par la distribution de flyers d'informations présentant le projet dans les boîtes aux lettres des familles concernées (jeunes de 10 à 16 ans),

- en fonction du nombre de volontaires, les animations seront réalisées par le centre social en collaboration avec les élus et les membres de la commission jeunesse, la commission serait la passerelle entre les jeunes et le conseil municipal

Les étapes : - acceptation d'un travail en collaboration entre le centre social et la commune (réponse fin janvier), - réunion de la commission jeunesse pour présentation du projet, - lancement du projet et recrutement des jeunes

Pas de coût financier, une adhésion au centre social sera demandée pour les jeunes volontaires

Retraite de la secrétaire de Mairie

Madame Marie-Noëlle LARPE, Secrétaire de Mairie de la commune d'Amberre depuis le 06 Avril 1998, a informé Madame le Maire de sa décision de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 2023.